



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre déléguée

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France

Dimanche 19 juillet 2026

Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants

Les 16 et 17 juillet 1942, à Paris et dans sa proche banlieue, 12 884 hommes, femmes et enfants étaient surpris au petit matin, arrêtés à leur domicile par des policiers et des gendarmes français.

La traque se poursuivit durant les jours suivants : au total, plus de 13 000 Juifs présents en région parisienne furent visés.

Certains d'entre eux avaient traversé l'Europe pour échapper à la persécution, à la barbarie, à l'antisémitisme.

Ils avaient pensé trouver en France, patrie des droits de l'Homme, patrie des Lumières, la liberté qu'on avait voulu leur enlever ailleurs.

Depuis le mois de juin, déjà, une ordonnance infâme les avait obligés à porter l'étoile jaune, mais beaucoup gardaient confiance dans les autorités françaises.

Quelques mois plus tôt, lors de la conférence de Wannsee, le régime nazi avait arrêté les modalités du sort qui leur était réservé, comme à l'ensemble des Juifs d'Europe : l'extermination. Et il y a quatre-vingt-quatre ans, c'est l'État français qui les livrait à leurs bourreaux.

Des milliers de fonctionnaires furent mobilisés, des bus affrétés. La circulaire n° 173-42 de la préfecture de police indiquait : « Les enfants de moins de seize ans seront emmenés en même temps que les parents ». « La folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français », ainsi que le reconnaissait, en 1995, le Président Jacques Chirac.

Dès 1940, sans que l'occupant l'eût exigé, l'État français avait de lui-même exclu les Juifs de la communauté nationale : deux statuts, en octobre 1940 puis en juin 1941, les chassaient de la fonction publique, de la magistrature, de l'armée, de la presse, de l'école.

Une loi d'octobre 1940 permettait d'interner les Juifs étrangers.

Les 16 et 17 juillet 1942 furent les jours les plus visibles d'une entreprise qui dura quatre ans, et le « Vel d'Hiv » donnera son nom à la plus vaste rafle organisée sur notre sol.

Tandis que les célibataires et les couples sans enfants sont conduits au camp de Drancy, les familles sont enfermées au Vélodrome d'Hiver.

Confinés dans ce stade couvert, sans eau, sans nourriture, sans installation sanitaire, les malheureux pensent encore qu'il ne s'agit que d'un simple contrôle. Certains y resteront jusqu'à six jours, torturés par la faim, la soif, dans les cris d'effroi et une chaleur d'étuve : « l'enfer de Dante », comme le résumera plus tard Arlette Testyler, survivante de la rafle, disparue cette année.

Puis viendront les transferts vers les camps du Loiret, à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, administrés et gardés par les autorités françaises.

Parmi eux, 4 115 enfants. Presque tous seront déportés puis assassinés à Auschwitz.

De 1942 à 1944, soixante-dix-huit convois partirent de France vers les camps d'extermination, emportant soixante-seize mille déportés voués à la mort parce qu'ils étaient juifs.

Et pourtant, partout, des consciences s'opposèrent au pire.

« Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'Occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. [...] Des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité. »¹

¹ Inscription gravée à l'entrée de la crypte du Panthéon, en 2007, par décision du président de la République, Jacques Chirac, sur proposition de Simone Veil.

Ce furent des portes qui s'ouvrirent, de faux papiers fournis, une place ajoutée à la table pour un enfant caché, un nom tu jusqu'au bout.

Ce furent des instituteurs, des religieuses, des pasteurs, des agriculteurs, des concierges ; des policiers aussi, qui prévinrent à la veille des arrestations.

Ce furent des Justes.

Chacun risquait sa liberté et sa vie ; aucun ne se croyait un héros.

La France n'a pas fini de compter ses Justes ; beaucoup sont restés inconnus, qui vécurent fidèlement une vie cachée et reposent dans des tombes que personne ne visite plus.

Il y a une semaine, le 12 juillet, le Président de la République, Emmanuel Macron, appelait toutes les communes de France à faire pleinement rayonner leur exemple : « Il est temps désormais que sur chaque maison, chaque immeuble, chaque lieu où des Juifs furent abrités, hébergés et sauvés soient apposés les noms des Justes qui les sauvèrent de la barbarie nazie. »

Il rappelait que la vigilance est un devoir.

Car cette mémoire n'est pas seulement celle d'un crime passé.

Elle nous montre ce que deviennent les institutions lorsqu'elles cessent de servir la vérité, la justice et le respect de la dignité humaine.

Face à un régime criminel qui avait voulu effacer jusqu'aux termes de notre devise nationale, les Justes en préservèrent le sens et la force.

Ils nous lèguent la mission de servir à notre tour, dans chacune de nos vies, contre toute forme de haine, de racisme et d'antisémitisme, ces valeurs par lesquelles une part de l'ordre du monde a été sauvée : Liberté, Égalité, Fraternité.

Vive la République. Vive la France.